

AVIS PUBLIC

ENTRÉES EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

AO-578 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux d'aménagement des parcs de l'arrondissement d'Outremont ;

Ce règlement entre en vigueur le 4 avril 2023.

AO-579 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de verdissement et de sécurisation de ruelles prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement ;

Ce règlement entre en vigueur le 4 avril 2023.

AO-580 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 275 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux de réfection routière de l'arrondissement, incluant la réfection de trottoirs et l'ajout de dos d'âne ;

Ce règlement entre en vigueur le 4 avril 2023.

AO-581 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 3 350 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiment de l'arrondissement* ». L'objet de ce règlement vise à financer les travaux prévus au Programme de protection de bâtiments de l'arrondissement d'Outremont ;

Ce règlement entre en vigueur le 4 avril 2023.

AO-582 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 308 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* ». L'objet de ce règlement vise à financer l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain sur le territoire de l'arrondissement.

Ce règlement entre en vigueur le 4 avril 2023.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 15 mai 2023

La Secrétaire de l'arrondissement

Julie Desjardins, avocate